

BULLETIN D'INSCRIPTION

SAISON 2024/2025

COURS DE JUDO – Grade actuel : _____ COURS DE SELF-DEFENSE

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance :/...../..... Sexe : Masculin Féminin

Adresse : _____

Tél : _____ Adresse Mail : _____

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) M _____ Père Mère Tuteur Légal Autre _____

de _____ né(e) le/...../..... autorise en cas d'accident Dojo Conquois à prendre les mesures nécessaires à sa prise en charge. Je donne toutes les autorisations nécessaires pour tout acte décidé par le corps médical dans le cas ou le licencié serait victime d'un accident survenant lors d'une activité de l'association.

PERSONNE N°1 à prévenir en cas d'accident

Nom/Prénom : _____ Qualité de : _____ Tèl : _____

PERSONNE N°2 à prévenir en cas d'accident

Nom/Prénom : _____ Qualité de : _____ Tèl : _____

DROIT A L'IMAGE

Lors de manifestations de toutes natures organisées par le DOJO CONQUOIS, l'image et la voix du licencié sont susceptibles d'être captées par tous les moyens vidéos, photos et audio dans le cadre des activités de l'association. Le signataire du présent formulaire autorise le DOJO CONQUOIS à utiliser ces éléments pour la promotion de la discipline et de l'association sur tous supports de communication (web, journaux, publicité...). Cette autorisation est consentie à titre gratuit pour la promotion de JUDO CONQUOIS pour une durée de 99 ans et dans le monde entier.

DISPOSITION REGLEMENTAIRE

Le licencié s'engage à respecter le règlement intérieur. Celui-ci est affiché dans le DOJO.

SIGNATURE

Précédée de la mention manuscrite (lu et approuvé)



COTISATION ANNUELLE

Nom/Prénom : _____ Je joins à mon adhésion le Règlement d'un montant de :

90€ Baby Judo ou 120 € Junior/enfant/adulte/Self-Défense (Licence et assurance comprise)

1 chèque 2 chèques 3 chèques Demande de facture

Par virement

Sur le compte IBAN : FR76 1005 7190 3100 0212 6630 183 BIC : CMCIFRPP (indiquer le nom et prénom du licencié en référence)

CHARTRE SPORTIVE DOJO CONQUOIS

Notre club a pour objectif de permettre la pratique du judo dans les meilleures conditions possibles. Cette charte a pour but d'établir un règlement simple et nécessaire au bon fonctionnement et elle se joint au Code Moral. Le Judo est par tradition une école de vie et doit le rester.

ASSIDUITE ET ABSENCE

Tous les judokas ainsi que les parents (pour les enfants mineurs) doivent veiller à une fréquentation régulière et ponctuelle des cours.

L'assiduité de chaque Judoka est nécessaire pour progresser et elle est prise en considération pour le passage des grades.

En cas d'absence, nous vous remercions de bien vouloir prévenir par SMS le professeur Franck CODRON au 06.10.11.56.21

RESPONSABILITE

La prise en charge des enfants mineurs ne se fait que dans le Dojo et aux horaires de cours de l'enfant.

Les parents devront s'assurer de la présence du professeur sur le tatami avant de partir, ils sont responsables de leurs enfants mineurs jusqu'au début du cours.

Les parents sont tenus de récupérer leurs enfants mineurs dans le Dojo à la fin du cours.

Concernant les enfants mineurs déposés et/ou récupérés hors du Dojo, le club décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident.

En cas de problème ou d'accident survenu lors du trajet parking/dojo ou dojo/domicile, le club ne peut être tenu responsable.

Le club décline toute responsabilité pour les vols commis pendant les cours, il est donc recommandé aux pratiquants de ne pas venir avec des objets de valeurs

HYGIENE et REGLES DE SECURITE

Les judokas doivent se présenter au cours avec un kimono propre ainsi qu'une paire de tongs/claquettes pour se rendre du vestiaire au tatami.

Il est interdit de marcher pieds nus en dehors du tatami.

Les judokas doivent avoir les mains et pieds propres ainsi que les ongles coupés pour éviter toutes blessures.

Le port d'un tee-shirt est autorisé sous le kimono mais il doit être blanc.

Les cheveux longs doivent être attachés

Les bijoux (bracelet, boucles d'oreilles, piercing....) et la consommation de chewing-gums et toutes autres denrées sont interdits sur le tatami.

Les téléphones portables des élèves doivent être éteints ou sur silencieux afin de ne pas perturber le cours.

DISCIPLINE

Les judokas, se faisant remarquer par, une mauvaise conduite, des propos incorrects/injurieux, des troubles nuisant à la bonne discipline du groupe, pourront être refusés temporairement ou définitivement du Dojo.

Ce document doit être remis signé avec le bulletin d'inscription.

Date :/...../.....

Signature du Judoka

Signature des parents (pour les mineurs)